



**FFSA**  
COUPE DE  
FRANCE **RALLYE**

**FFSA**  
VEHICULES HISTORIQUES



34<sup>eme</sup> RALLYE NATIONAL DE VENASQUE  
11<sup>eme</sup> RALLYE VHC DE VENASQUE  
8<sup>eme</sup> RALLYE VHRS DE VENASQUE

Fiche Autocontrôle Reconnaissances

	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin
MURS MONTE ES 1-4						
LA LIGUIERE ES 2-5						
ST HUBERT ES 3-6						
VENASQUE ES 7-10						
METHAMIS ES 8-11						
MURS DESCENTE ES 9-12						

Cette fiche est à rendre impérativement aux vérifications administratives

## Extrait du Règlement

### 6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

**Epreuve spéciale de VENASQUE ES 7-10 : Reconnaissances INTERDITES de 5 heures à 21 heures**  
**Respecter STRICTEMENT une vitesse maximale de 45 km/h dans LE BEAUCET ainsi que dans le hameau des BEILLONS (commune de MURS).**

6.2.6 Les reconnaissances seront autorisées les 06, 07 et le 12 avril 2024.

Nombre de passages en reconnaissances LIMITE à 3 MAXIMUM.

Des contrôles seront effectués.

**AUCUN REPERE VISUEL NE DEVRA ETRE PEINT SUR LE PARCOURS, sous peine de sanction prononcée par le Collège des Commissaires Sportifs, pouvant aller jusqu'au refus de départ ou exclusion, sans remboursement des droits d'engagement.**